



## Méthodologie explicative

A l'occasion des élections régionales de mars 2010, l'association 1 Homme – 1 Voix a mené une enquête sur la question du cumul des mandats.

### **Les Partis politiques étudiés dans notre enquête**

Passant au crible chacune des listes départementales et régionales des principales formations politiques, nous avons cherché à situer le positionnement adopté par chacune des forces politiques nationales. Nous avons étudié tous les partis qui ont une audience nationale et qui peuvent espérer un score supérieur à 5% selon les instituts de sondages, soit la limite minimum définie par la loi électorale autorisant une liste à fusionner avec une autre pour le deuxième tour, et donc espérer avoir des élus.

De fait, les partis minoritaires, à l'instar du Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA), pour lesquels le risque de cumul est quasi nul, ont été écartés de notre enquête. Les listes qui ont été étudiées dans le cadre de notre enquête ont été présentées par les partis ou coalitions politiques suivantes :

- 1) Front national
- 2) Majorité présidentielle
- 3) Modem
- 4) Parti socialiste
- 5) Europe Ecologie
- 6) Front de Gauche

### **Une enquête qui se focalise sur les têtes de listes régionales et départementales**

Le nombre très important de listes (plus de 500 au niveau national) et de candidats (plusieurs dizaines de milliers) ne nous permet pas de faire une étude exhaustive. Nous nous sommes donc concentrés sur les têtes de listes régionales et départementales. Ce choix restrictif est d'ailleurs d'autant plus légitime qu'il permet de comparer avec plus de justesse la stratégie des partis politiques vis-à-vis du cumul. En effet, les petits partis n'espérant pas le même nombre d'élus que les grands, il est plus pertinent de focaliser l'étude sur les places qui sont potentiellement éligibles pour tous, c'est à dire les têtes de listes.

En outre, si nous avons comparé l'intégralité des listes, les résultats obtenus ne nous auraient pas permis d'en tirer des enseignements pertinents. En effet, si le cumul est parfois important pour les têtes de liste, il devient rapidement marginal pour les autres candidats.

## **La justification du barème des pénalités**

Afin d'appréhender la situation de chaque candidat, et de les hiérarchiser, nous avons décidé de leur attribuer une note sur 20 qui correspondrait à leur niveau de cumul ; plus un candidat cumulerait, plus sa note serait basse.

Nous avons donc recensé les mandats électifs et les fonctions politiques exercés par l'ensemble des têtes de listes régionales et départementales. Nous avons ensuite élaboré un barème de pénalités (Voir annexe) qui repose sur plusieurs critères : la nature et la taille de la collectivité à gérer, le niveau de rémunération, la portée symbolique de la fonction exercée. De manière générale, les mandats nationaux sont plus sévèrement pénalisés que les mandats locaux. Nous avons intégré dans notre barème les fonctions intercommunales (communauté de communes, communauté d'agglomération et communauté urbaine) qui disposent de pouvoirs croissants.

Ainsi, un parlementaire reçoit une pénalité de 10 points et un Maire d'une commune de 8 000 habitants une pénalité de 5 points. Les notes finales attribuées à chaque candidat et à chaque liste se fait sur 20 en soustrayant le nombre de pénalités (Note = 20 – pénalités). Autre exemple, un candidat ayant une note de 18/20 « *cumule moins* » qu'un candidat ayant une note de 5/20.

Nous avons délibérément choisi de ne pas intégrer les mandats des conseillers régionaux sortants. En effet, l'objectif de l'étude est d'anticiper quels mandats occuperont les candidats au terme de l'élection à venir. Ainsi, tous les candidats qui se présentent avec un mandat autre que celui de conseiller, vice-président ou président de région, peut potentiellement se trouver dans une situation de cumul au terme de l'élection.

## **La typologie des cumulards**

Dans un souci de clarté, nous avons fait le choix de regrouper les candidats aux élections régionales dans 5 catégories, selon la note finalement attribuée :

- 1) Les « *sans mandats* » qui ont par conséquent une note égale à **20**
- 2) Les « *vertueux* » qui ont une note comprise entre **19 et 15**
- 3) Les « *cumulards* » qui ont une note comprise entre **14 et 10**
- 4) Les « *super-cumulards* » qui ont une note entre **9 et 5**
- 5) Les « *barons* » qui ont une note **inférieure ou égale à 4**

## **Le calcul des moyennes**

Une fois les notes individuelles calculées, nous avons établi les moyennes régionales par listes en compilant les notes individuelles des têtes de liste départementales et de la tête de liste régionale (Moyenne de liste par région = notes TLD + note TLR).

Afin de hiérarchiser des candidats obtenant des notes équivalentes, nous avons adopté les deux règles suivantes :

- 1) Un mandat national est plus sévèrement apprécié qu'un mandat local
- 2) Un nombre différent de mandats constitue également un facteur de différenciation

Ce système de notation et le classement qui en résulte cherche à limiter au maximum l'arbitraire qui caractérise tout exercice de ce genre. Nous tenons à préciser que nous avons ajusté le barème après avoir réalisé plusieurs simulations, afin d'éviter les notes absurdes ou injustes. Au final, il reflète avec objectivité la situation des candidats, sans aucun parti pris.